



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Le Secrétariat d'État
chargé de l'Aménagement du territoire*

Paris, le **27 05 08**

Le Secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement
du territoire

à

Mme et MM les Préfets de Région,
Mmes et MM les Préfets de département

La création d'un secrétariat d'Etat à l'aménagement du territoire manifeste la priorité qu'il importe désormais de donner à cet enjeu, et s'inscrit pleinement dans la volonté du Président de la République et dans le calendrier des réformes dont le Premier Ministre et le gouvernement ont la responsabilité.

Son rattachement au Ministre d'Etat en charge notamment de l'écologie, de l'énergie et du développement durable souligne également l'ambition attachée à son périmètre d'intervention. Le développement de la compétitivité et la préservation de la cohésion territoriale sont les deux principes fondamentaux de l'aménagement du territoire. Ils ne peuvent s'envisager aujourd'hui sans une attention toute particulière aux enjeux en matière d'empreinte écologique, qu'il s'agisse de la consommation d'espace, de la préservation de la diversité de nos paysages, de la biodiversité, de l'efficacité énergétique de nos systèmes de transports, de la qualité de notre urbanisme, de la contribution à l'émission de gaz à effet de serre, ou de l'incidence sur les ressources et milieux naturels de la localisation de nos activités ou de nos filières de production.

C'est dans cette optique que je souhaite inscrire l'action qui m'a été confiée. Ma conviction, est que, plus que jamais, une approche intégrée et réellement volontariste à l'échelle de bassins de vie cohérents doit être privilégiée. C'est par la compétitivité que se gagne la croissance, mais c'est dans les territoires que se forment la cohésion et la confiance. Je souhaite que vous soyez l'interprète auprès des collectivités locales et de tous les territoires de projets, de cette nouvelle ambition de l'Etat. Cette préoccupation doit être très clairement présente dans toutes les actions que les services de l'Etat, sous votre autorité, auront à conduire sur le terrain.

A cet égard, trois chantiers doivent d'ores et déjà retenir tout particulièrement votre attention.

En matière de développement durable, nous devons dans les cinq ans qui viennent réussir la mutation complète de notre manière d'appréhender l'aménagement de l'espace. A cet horizon, il faut que tous nos territoires aient pris conscience et mis en pratique une gestion intégrée et économe de l'espace. Sans attendre les dispositions législatives qui traduiront le Grenelle de l'environnement, je vous demande d'engager un travail de sensibilisation et d'accompagnement des communes et des intercommunalités en la matière. Ce travail devra être conduit à l'échelle des bassins de vie, et en particulier quand ils existent, à l'échelle des schémas de cohérence territoriale (SCOT). Pour les SCOT qui ont été engagés dans votre département, je vous demande de me faire un point précis de leur niveau d'avancement. Vous serez attentifs à regarder les raisons des éventuels retards. Vous ferez un point précis sur l'articulation effective entre ces outils de planification spatiale et les démarches en matière de programmation de logement et de programmation des transports. Vous évalueriez la prise en compte effective par les SCOT existants des objectifs de consommation maîtrisée de l'espace. Ce diagnostic doit vous servir à susciter dans un deuxième temps, le lancement de SCOT dans les bassins de vie présentant des enjeux prioritaires, ou l'amélioration et la mise en cohérence avec des objectifs de développement durable des SCOT en cours ou existants. Un compte-rendu de votre action auprès des collectivités territoriales, ainsi qu'un premier diagnostic des SCOT en cours ou existants sera transmis aux préfets de régions à qui je demande de me faire parvenir une synthèse pour la fin du mois de juillet

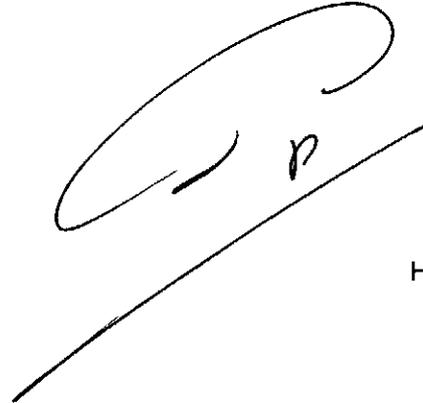
En matière de cohésion territoriale, je souhaite que nous puissions parvenir rapidement, à l'échelle de territoires de vie pertinents, à un niveau d'offre de services au public équitable et garanti. Celui-ci pourra faire l'objet, le moment venu, d'un « contrat territorial de services » entre l'Etat, les collectivités et les opérateurs, s'appuyant sur la charte nationale des services publics signée en juin 2006. Je souhaite que nous procédions par étape. Je vous demande de conduire, en lien avec la commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics, un diagnostic sur l'accès aux services par bassins de vie et un état d'avancement de leurs projets territoriaux de services. Ce travail pourra s'appuyer et mettre à jour l'exercice conduit à la demande du gouvernement en 2005, en tenant compte des nouveaux outils mis à disposition depuis et de la place grandissante de l'accès à internet à haut débit pour le public et nos entreprises. Il faut à cet égard rechercher la cohérence entre l'échelle d'organisation des services et l'échelle de planification précédemment évoquée. Vous serez attentifs à repérer et analyser les cas de mise en réseau de services ou de structures mutualisées, de dématérialisation des services ou d'itinérances des services. Je souhaite que les préfets de régions puissent me faire un point de situation avant la fin de l'été, sur la base des éléments fournis au niveau de chaque département.

En matière de compétitivité et de dynamique territoriale, je souhaite conforter l'ancrage territorial des pôles d'excellence, qu'il s'agisse des pôles d'excellence rurale ou des pôles de compétitivité. Le gouvernement tirera bientôt les enseignements de la politique des pôles de compétitivité, sur la base d'une évaluation générale de la mesure et de l'analyse du fonctionnement de chacun d'eux. S'agissant des pôles d'excellence rurale, je vous demande de procéder à l'engagement des dernières opérations qui ont fait l'objet de la labellisation initiale. J'ai demandé à la DIACT de dresser un bilan de l'action menée d'ici la fin 2008, avant d'envisager une nouvelle étape pour cette politique qui a connu d'incontestables succès, mais qui dispose encore de marges de progrès. Je vous rappelle enfin qu'il existe, en dehors des mesures d'accompagnement des pôles d'excellence rurale, un bouquet de mesures d'aide à la création d'entreprises, notamment en zones de revitalisation rurale, qui ont été instaurées par la loi du 23 février 2005. Il vous revient d'être particulièrement vigilant sur la publicité et sur la mise en œuvre effective de ces dispositions.

Afin de poursuivre ces trois orientations, vous pourrez vous appuyer sur la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, et sur la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, à qui j'ai donné des instructions précises.

Je réunirai prochainement les préfets de régions pour faire un tour d'horizon de l'agenda gouvernemental en matière d'aménagement du territoire et d'accompagnement des mutations économiques.

J'insiste enfin pour que, au plan départemental et régional, l'expression de cette priorité territoriale de l'Etat soit sous votre autorité l'occasion d'une mobilisation particulière des directions déconcentrées du MEEDDAT, et de l'affirmation de leur rôle renouvelé en la matière.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a small 'p' character.

Hubert FALCO